



## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, alinéa 1 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion de l'eau, le public est informé par affichage à la maison communale **pendant 15 jours** que;

**La S.A. ProSolut Ingénieurs-conseils de 2, Garerstrooss L-6868 Wecker, a introduit pour le compte de la S.A. ROER, une demande d'autorisation relative à la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un hall industriel à Z.I. op Stackem 8 à Drinklange, commune de Troisvierges.**

Le dossier est enregistré sous le numéro EAU-AUT-24-0956.

Troisvierges, le 8 novembre 2024  
le bourgmestre  
signé Edy Mertens



Transmis en copie par courrier électronique à l'Administration de la Gestion de l'Eau, 1, avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, suite à son courrier du 7 novembre 2024, no. dossier EAU-AUT-24-0956.

Troisvierges, le 8 novembre 2024  
le bourgmestre  
signé Edy Mertens



**(enlever le 25.11.2024)**